

Des bibliothèques en réseau, c'est possible !

journée d'étude du 27 mai à Noyon

C'est avec optimisme et lucidité que **Nicole Giraud** nous a présenté une chronique de voyage des réseaux intercommunaux en France depuis 2000 (loi Chevènement 1999). En dépassant les réticences du début et les particularismes locaux supposés, on a fini par y arriver et innover. La diversité oblige à l'imagination et des réseaux très variés ont vu le jour. L'intercommunalité a été source de mouvements très intéressants dans la profession : les BDP se sont investies dans l'accompagnement de cette mise en réseau, et les bibliothécaires, salariés comme bénévoles, sont force de proposition. Même si la tutelle est volontaire elle a besoin des propositions concrètes des gens de terrain.

On note dans la plupart des cas une très grande inventivité des réseaux grâce à un pragmatisme qui prévaut pour un meilleur service de lecture publique.

Voici quelques exemples de réseaux :

Au fil des pages 78 : Très petit réseau. Avec conviction et professionnalisme 2 collègues bibliothécaires soutenues par la BD Yvelines ont convaincu leurs élus réticents au départ : pas de prise de compétence mais montage d'un réseau de coopération entre communes volontaires liées par convention. Grande souplesse : 18 mois plus tard, 7 puis 10 communes adhèrent au réseau.

Plaine commune (93) : très gros réseau. Pas de bénévoles, population en grande difficulté. Ici les élus sont convaincus de la nécessité de prendre la compétence complète Lecture publique. Démarrage en 2005, depuis 2008 création d'un groupe spécifique pour la mise en place rapide des nouveautés en même temps qu'en librairie, création d'une navette pour répondre aux attentes particulières de la population.

La réussite tient aux choix politiques clairs et au professionnalisme des collègues.

Loire atlantique : contexte particulier, la lecture publique reposait presque exclusivement sur le bénévolat. La BDLA et la DRAC ont œuvré ensemble pour la mise en réseau (incitations financières). Les communautés de communes ont pris la compétence complète de Lecture publique avec embauche de coordinateurs. Les différentes associations du territoire ont fusionné en une seule, intercommunale. Résultat : les habitants sont sûrs de trouver une bibliothèque ouverte 7j/7.

Réseau de Montargis AGORAME : exemple de compétence partagée entre agglomération de communes et petites communes environnantes : modèle mixte le plus courant. La communauté d'agglomération a en charge la médiathèque de Montargis, la construction de 2 nouveaux équipements, l'informatique, la navette et le coordinateur. Le reste (collections, personnels, animations, bâtiments) est du ressort de chaque commune.

Pour un service de qualité pour tous et partout instauration de carte, tarif et règlement uniques.

Philippe Gauchet, directeur de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais (62):

Action territorialisée de proximité (9 territoires avec maisons du département). Depuis 2006 contrat avec tous les EPCI pour renforcer le maillage intercommunal, s'adapter aux spécificités locales et avancer sur les projets innovants. On n'inscrit que les projets communs (supérieurs à 2500h). Contrat pour 3 ans avec diagnostic.

Quelle mise en réseau dans le Pas-de-Calais ? Un seul réseau avec transfert complet : *Opale sud*. Quelques transferts partiels de compétences, 8 coordinateurs. Forte volonté de garder une gestion communale des bibliothèques dans ce département, impossibilité d'imposer, d'où le besoin d'inventer, par ex. :

Bassin de lecture d'Escoeuilles au sein du réseau PLUME (Pays de Lumbres Médiathèques) à cheval sur 3 EPCI. L'idée du bassin de lecture est née de l'aide à la mutualisation de 7 petites communes (2500h).

CA Hénin-Carvin : réseau à compétences partagées

CA St Omer : réseau qui ne fonctionne pas à cause du politique, malgré compétence prise en 1997.

CC Terre des 2 caps : fonctionne mal malgré la nomination prochaine d'un coordinateur, mais rivalités locales et sous-qualification du personnel (1 seul agent C plus bénévoles). Contrat de développement durable signé qui permet d'avancer sur le réseau malgré les bibliothécaires.

Marie-Odile Paris-Bulkaen, directrice de la Médiathèque départementale du Nord (59) :

Particularité de la réforme territoriale : les 48 EPCI vont devenir 19 en 2014.

Démarche de contractualisation avec les territoires en cours. Réflexion autour de la notion de « droits culturels des habitants », mise en place du Projet Éducatif Global Départemental (PEGD). Grands axes de la politique de lecture publique : poursuite du maillage (1 bibliothèque à moins de 20 mn de chaque habitant), attractivité des bibliothèques comme lieux de vie, progression de la médiation culturelle et des partenariats, développement d'une agora culturelle via une plate-forme numérique collaborative. Arrêt des bibliobus au profit de navettes, suppression des subventions aux projets non-inscrits dans une démarche intercommunale, suppression de la limite de + de 10.000 habitants.

Ex de réseaux du Nord :

- 2 réseaux à compétences complètes qui vont devoir fusionner dans des EPCI. :

Communauté de communes rurale des 2 Helpes (CCR2H) : 12 communes, 7000h. A fusionné avec 2 autres EPCI, pour en former un nouveau (CC du Cœur de l'Avesnois. Cet EPCI va reprendre la compétence, donc la question se pose de l'intégration des équipements et du personnel dans une structure existante.

Communauté de communes Rurale de la Vallée de la Scarpe (CCRVS) 7 communes, 9000h, entre dans une communauté de communes qui se désengage. Pour conserver le dynamisme et le travail, elle va construire un CIVU.

- Dans la très grosse communauté urbaine de *Lille Métropole* pas de prise de compétence. De ce fait un réseau infra-communautaire de

coopération entre bibliothèques volontaires est né : **réseau des médiathèques du Mélantois**.

- **Communauté Urbaine de Dunkerque** : toutes les communes sont en réseau sauf une.
- **Communauté d'agglomération du Cambrésis** : réseau à 2 niveaux.
- **La Serpentine** : union de *Monts de Flandre* et *Pays de Cassel*

L'après midi nous profitons de l'expérience de deux coordinatrices de réseaux en construction et nous pouvons mesurer le temps qu'il faut pour faire aboutir un projet mais aussi l'énergie déployée.

Cécile Coulpied nous présente le réseau de *Bresle maritime* qui a la particularité de se trouver à la frontière entre la Somme et la Seine-maritime entre Dieppe et Abbeville, il est donc interrégional. Il comprend 21 communes de part et d'autre de la Bresle, 13 dans la Somme et 9 en Seine-maritime, 5 Bibliothèques municipales, 5 bibliothèques relais et des antennes. La ville d'Eu est la plus grande avec 8000 h. Les DRAC et les BDP Somme et Seine-maritime sont parties prenantes. Tout démarre en 2009 avec la Médiathèque de Gamaches, suite à la visite du réseau de Val de Nièvre (80) : les élus sont conquis. En 2010 est signée une convention tripartite pour une dynamique lecture suivie dès 2011 par la rédaction d'un Contrat Territoire Lecture de 3 ans pour prise de compétences et mise en réseau par les préfets de Haute-Normandie et Picardie avec la collaboration des 2 DRAC.

En 2012 : recrutement d'un coordinateur, en 2013 début de mise en œuvre, informatisation commune, vote de la gratuité, harmonisation des pratiques (cotation de 2 BDP !), formation des personnels.

Johanne Perez revient sur le réseau, évoqué plus haut, de la **CCR2H** qu'elle coordonnait initialement. Il fait désormais partie de la CC du *Coeur de l'Avesnois* créée en 2012. 44 communes, 32 000 hb, 4 bibliothèques historiquement en réseau, 12 bibliothèques hétérogènes à intégrer en 2014 (ces dernières auparavant sur le territoire de 2 anciennes CC). Sur ce territoire très rural est mis en place un comité de pilotage associant élus, DRAC, MDP, professionnels et bénévoles pour intégrer tout le monde dans le projet dès le départ. La Communauté de communes a la charge des acquisitions, des animations et du personnel. Il fonctionne avec une carte unique (5 € par famille), des collections et des usagers itinérants. Elle énumère les difficultés rencontrées : la diplomatie et la technicité dont il faut faire usage, la recherche du bon maillage, l'équilibre à trouver pour travailler en réseau, l'encadrement d'une équipe mixte de salariés et de bénévoles. Les solutions trouvées : une charte détaillée des bénévoles et la mise à profit de leurs talents et de leurs passions.

Conclusion :

Il existe donc 3 schémas de réseau :

- prise de compétences complète par la communauté de communes
- Réseau à compétences partagées communes / intercommunalité : Convention

- Réseau coopératif libre entre communes avec convention

Il faut réfléchir au réseau en amont : que veut-on faire ? pour quel service à la population ? Les réseaux débutent souvent par l'informatisation et les animations. Tout se corse quand on en vient aux collections. Un réseau ne vit que si les bibliothécaires font passer l'intérêt communautaire avant le local. Le plus important c'est l'équipe : sans l'humain et le pilote qui entraîne, le réseau n'avance pas, malgré tous les moyens matériels. Sans naïveté ni pessimisme excessifs, avec volonté et imagination, oui ,des bibliothèques en réseau sont possibles ! Et nous visiterons le réseau des médiathèques d'Opale Sud prochainement.

